



[Accéder au site](#)

n°482 - 22 avril 2020

- **SOS Cabinets EC / CAC**
- **SOS Entreprises**
- **SIC**

ÉDITION SPÉCIALE

> À la une



REPORT DE DÉLAIS ET PRÉCISIONS SUR LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE

Fiscal - Report de délais

De ses échanges avec la DGFIP, le Conseil supérieur a obtenu un nouveau report au 30 juin 2020 de la date limite de dépôt des liasses fiscales initialement reportée au 31 mai et des déclarations de revenus des indépendants et titulaires de revenus fonciers, ainsi qu'un report des échéances de liquidation de l'IS et de la CVAE. Les entreprises qui le peuvent sont toutefois invitées à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement dans le calendrier initial. En savoir plus

ENREGISTREMENT DES ACTES DE SOCIÉTÉ : DÉPÔT POSSIBLE PAR COURRIEL

Droit des sociétés

La DGFIP a également accepté que le dépôt des actes de société puisse se faire par courriel auprès des services de l'enregistrement, qu'il s'agisse d'actes signés électroniquement ou d'actes au format papier scannés. Cette mesure exceptionnelle est dès à présent applicable et s'appliquera pendant toute la période d'urgence sanitaire.

Cellule SOS Cabinets EC / CAC

Mon exercice

Coronavirus Covid-19 -
Gestion des cabinets



ACCÉDEZ À LA CELLULE SOS CABINETS EC / CAC

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

Financement

Pour faciliter et sécuriser les demandes de PGE, la Commission des Normes Professionnelles (CNP) du Conseil supérieur met à disposition des experts-comptables un arbre de décisions cliquable. Il permet ainsi d'accéder directement à des exemples d'attestation et de lettres de mission adaptés et offre une synthèse des différentes publications faites par le Gouvernement.

UN TUTORIEL DÉDIÉ AUX DEMANDES DE PGE

Financement

Une animation de deux minutes vous explique comment utiliser la plateforme Conseil Sup 'Network pour faire les demandes de Prêt Garanti par l'État (PGE).



**Les veilles secteurs
spéciales COVID-19 :**
une collection éphémère pour conseiller
au mieux vos clients artisans
et commerçants pendant la crise

Disponibles sur le site privé de l'Ordre, www.experts-comptables.fr > SOS entreprises

Cellule SOS Entreprises

Mon expertise



Coronavirus Covid-19 –
Mesures de soutien

ACCÉDEZ À LA CELLULE SOS ENTREPRISES

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (PEPA) : PRÉCISIONS DU MINISTÈRE ET EXEMPLE DE DÉCISION UNILATÉRALE

Social

Le document « questions/réponses », publié le 17 avril sur le site du ministère du Travail, apporte de nombreuses précisions sur la prime pouvoir d'achat (« prime Macron ») et notamment sur les critères de modulation dans le cadre de l'épidémie.

Nous vous proposons un exemple de décision unilatérale de l'employeur pour mettre en place la prime PEPA.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE EN DSN

Social

Dans tous les cas d'activité partielle, il convient de déclarer en DSN :

- un nombre d'heures et une rémunération (bloc S21.G00.51) de type « 019 – Heure d'activité partielle » renseignée des heures à indemniser
- « Autre suspension de l'exécution du contrat » en S21.G00.65, avec la valeur "602 - Chômage sans rupture de contrat" pour l'individu concerné. Et en indiquant les dates de début et de fin de suspension de l'exécution du contrat (journées non travaillées) couvrent la période d'activité partielle.

Ces données serviront dans le cadre de contrôles qui seront effectués par la DGEFP, en liaison avec les demandes d'indemnisation faites à partir de l'extranet de l'ASP.

ACTIVITÉ PARTIELLE : CONTRÔLE, SANCTIONS ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Social

Dans le contexte actuel, certains pourraient être tentés de contourner le dispositif légal et de demander aux salariés placés en activité partielle de continuer à travailler. Une note technique fait le point sur les contrôles à venir, les sanctions encourues et les précautions à prendre.

OPTIONS FISCALES : L'ADMINISTRATION SE PRONONCE

Fiscal

Afin de tenir compte du contexte actuel, l'administration :

- signale qu'il n'est pas prévu de report pour le dépôt de l'option à l'IS, sauf, par exception, si l'entreprise justifie qu'elle n'est pas en mesure de transmettre l'option (cabinet comptable ou locaux fermés). Ce délai supplémentaire sera octroyé, sur demande, par le service gestionnaire.
- tolère que l'option pour le régime de l'intégration fiscale soit transmise sur un document pdf signé et scanné puis transmis par courriel au service gestionnaire compétent via la messagerie sécurisée du compte fiscal de l'entreprise. [En savoir plus](#)



Mon institution



Les dossiers thématiques SOS Entreprises et SOS Cabinets EC / CAC vous sont encore peu familiers ? Le SIC d'avril vous dit tout sur ces deux cellules développées par le Conseil supérieur et sur les outils indispensables à votre activité (diaporamas, webinaires, exemples de courriers...) que vous pouvez y trouver.
NB : le SIC ne sera pas imprimé ce mois-ci et sera disponible uniquement en PDF interactif.

LIRE LE SIC

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



[Pour vous abonner : cliquez ici pour vous identifier ou créer un comptexpert et gérez vos abonnements dans votre espace.](#)